



## Obligation de déclarer son mariage au fisc ?

-----  
Par Perledenacre

Bonjour,

Nous nous sommes mariés voilà 2 mois et je désirais savoir s'il était obligatoire de déclarer notre mariage au fisc. J'ai trouvé des informations contradictoires.

Selon la simulation, nous payerions davantage d'impôts en étant mariés qu'avant.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Après votre mariage, vous formez un foyer fiscal et devez faire une déclaration de revenus commune.

Lire ceci :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/declarer-lannee-du-mariage]https://www.impots.gouv.fr/particulier/declarer-lannee-du-mariage[/url]

N'écoutez pas ceux qui vous incitent à frauder.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sauf cas particulier (séparation de corps ou époux séparés de biens vivant dans des résidences distinctes), vous devez faire une déclaration commune (avec une possibilité de faire des déclarations séparées l'année du mariage) :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/dans-quels-cas-devons-nous-etre-imposes-separement]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/dans-quels-cas-devons-nous-etre-imposes-separement[/url]

Chercher à dissimuler au fisc ce qui est une information publique accessible à tout un chacun (copie de l'acte de mariage peut être délivré à n'importe qui sur simple demande) n'est pas un bon calcul.

-----  
Par Perledenacre

Merci pour vos réponses.

Je ne cherchais pas à dissimuler quoi que ce soit au fisc, mais ayant eu des informations contraires, je voulais juste qu'on éclaire ma lanterne

-----  
Par Perledenacre

Je viens de recevoir une notification de message de ESP qui n'apparaît pas ici